

Fiche n° 3

# Demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique

Description des missions reconnues prioritaires pour la Nation (cf. annexe 2)  
(une fiche par type de mission)

N.B : pour les missions réalisées à l'étranger, seule la fiche 3 bis doit être complétée

## a) Fiche de mission

### → Intitulé de la mission

accompagner le développement de la pratique sportive étudiante

### → Thème (choisir un seul thème)

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Solidarité (1)          | <input checked="" type="checkbox"/> Environnement (6)                          |
| <input type="checkbox"/> Santé (2)               | <input type="checkbox"/> Mémoire et citoyenneté (7)                            |
| <input type="checkbox"/> Education pour tous (3) | <input type="checkbox"/> Développement international et action humanitaire (8) |
| <input type="checkbox"/> Culture et loisirs (4)  | <input type="checkbox"/> Intervention d'urgence (9)                            |
| <input type="checkbox"/> Sport (5)               |  |

### → Description détaillée de ou des activités confiées au(x) volontaires(s) dans le cadre de la mission : objectifs et activités à mener, rôle du/des volontaire(s)

- Informer la communauté étudiante des pratiques sportives proposées à l'Université
- Proposer des animations à destination de la communauté universitaire sensibilisant aux enjeux du sport-santé et du sport citoyen
- Véhiculer les valeurs citoyennes du sport, de l'égalité, de la fraternité

### → En quoi cette mission est-elle complémentaire des activités confiées aux bénévoles et aux salariés de la structure ?

### → Lieu(x) d'intervention(s)

Commune(s) :

Collectivité d'outre-mer :

Département (s) :  
 Région(s) :

France entière

➔ Nombre indicatif de volontaires susceptibles d'être accueillis par votre organisme pour cette mission :

Fiche n° 3

## Demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique

Description des missions reconnues prioritaires pour la Nation  
(une fiche par type de mission)

### b) Moyens humains et matériels mobilisés pour la réalisation de la mission

Cette partie est destinée à apprécier la capacité des organismes à assurer la prise en charge des personnes volontaires, notamment au regard des modalités d'accueil et d'exercice de leurs fonctions. Dans le cas d'un agrément collectif, les associations membres doivent indiquer à la fédération ou l'union les moyens humains et matériels mobilisés.

➔ Moyens affectés à la mission (humains et matériels)

➔ L'organisme d'accueil prévoit-il d'accueillir des jeunes de 16 à 18 ans ?

Oui

Non

➔ Si oui, quels moyens sont prévus pour accompagner ces volontaires mineurs ?

➔ Modalités de la phase de préparation à la mission

